



Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Grande Salle de Montricher
DATE ET HORAIRE	20 décembre 2021 – 20 h
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : M. Arnold Grandjean et Mme Sarah Rempe
ABSENTS, EXCUSÉS	MM. Blaise Arlaud, Alain Lambercy et Marc Vermot Mme Joëlle Prodolliet
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Sandrine Haenni
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	4 mars 2022

Accueil et bienvenue

Le président, M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20 h. Il salue les conseillers et conseillères et les remercie d'être présents malgré le délai très court et l'approche des Fêtes. Il remercie également la vice-présidente Mme Christine Morel qui l'a aidé à mettre sous pli les convocations et à les distribuer tard dans la nuit afin de respecter les délais.

M. Freymond explique que la Municipalité a trouvé un accord avec le propriétaire du Lion d'Or, en signant une vente à option jusqu'au 31 janvier 2022, ce qui obligeait le Conseil à siéger encore cette année pour éviter que le délai référendaire ne soit pas terminé à cette date.

Ordre du jour

Le Bureau propose 2 modifications à l'ordre du jour comme suit :

1. Nomination d'une secrétaire provisoire

Ce point doit être voté avant de poursuivre la séance. Le Conseil communal accepte à l'unanimité par un vote à main levée que Mme Sandrine Haenni, ancienne secrétaire du conseil, prenne le procès-verbal de cette séance. La secrétaire procède à l'appel.

31 conseillers-ères répondent à l'appel (*Ndlr : Mme Aurore Humen arrive après l'appel*) Mme Joëlle Prodolliet et MM. Alain Lambercy et Marc Vermot sont excusés. M. Blaise Arlaud est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 et 24 juin 2021
4. Préavis n° 08/2021, achat des parcelles RF 28, RF 189 et RF 190, propriété de M. Jean-Marie Grosset
5. Nomination d'un/une secrétaire du Conseil communal
6. Propositions individuelles et divers

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité par un vote à main levée

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 17 et du 24 juin 2021

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par un vote à main levée

4. Préavis n° 08/2021 achat des parcelles RF 28, RF 189 et RF 190, propriété de M. Jean-Marie Grosset

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie le Bureau pour sa rapidité. Il avait souhaité rencontrer les deux commissions le même soir, mais séparément. En effet depuis que la Commune a voté le plafond d'endettement, il faut deux commissions, une qui étudie le financement et l'autre le bien-fondé du projet. Lors de la séance du 4 décembre le Conseil a décidé par 29 OUI de suivre la Municipalité pour l'achat du Lion d'Or. Le samedi après-midi il a appelé M. Grosset pour lui dire que la commune souhaitait acheter son immeuble et ce dernier l'a informé que la vente allait être signée le lundi 6.12.21 avec un autre acheteur ! M. Amez-Droz lui a demandé de pouvoir venir chez lui le lendemain pour discuter autour d'un café. Il s'est donc déplacé à Sainte-Croix et a passé tout le dimanche à négocier l'achat de cet objet. M. Grosset a fini par accepter et lui a demandé d'écrire un mail au Notaire De Preux pour lui dire que la vente en cours était annulée. La vente à option bloquée jusqu'à fin janvier 2022 a été signée le lendemain avec un supplément de Fr. 50'000.- par rapport à la demande du 4 décembre, soit Fr. 1'350'000.-.

Mme Anne-Laure Vanolli rapporteuse de la commission ad' hoc lit son rapport.

M. Walter Haenni rapporteur de la commission des finances lit son rapport. La commission des finances propose d'augmenter de Fr. 150'000.- à Fr. 1'500'000.- le montant du préavis n° 08/2021, afin de constituer une réserve pour les frais courants d'entretien urgents sur cet objet.

M. le Président Sylvain Freymond explique que vu qu'il y a deux commissions, dont une qui demande un amendement, le préavis va être mis en discussion, puis l'amendement sera voté. Ensuite le vote sur le préavis avec ou sans l'amendement sera voté.

M. Yvan Lugeon demande en quoi consistent les travaux urgents à faire ?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il faudra faire le tour des bâtiments et contrôler notamment la toiture. Il y a la possibilité de faire quelques aménagements dans la cour intérieure pour des places de parc à louer. Il ne connaît pas non plus l'état de salubrité de l'appartement qui est actuellement loué.

L'appartement du restaurateur a été modifié en chambres d'hôtes et peut-être qu'à moindres frais, il sera possible de le réhabiliter en appartement.

Le prochain gros objet pour cette parcelle c'est le chauffage à distance.

M. Walter Haenni dit qu'il faudra également prévoir de changer les serrures et fermer les portes et les vitres qui sont cassées, afin d'éviter d'éventuels squatters.

M. Olivier Béday demande de prévoir maintenant si la commune va emprunter le montant de l'achat ou si elle va utiliser les fonds propres.

M. Didier Amez-Droz répond que si la Commune a les liquidités nécessaires au moment de passer acte, elle les utilisera. Et si comme actuellement il y a un manque de liquidité, malgré des comptes toujours magnifiques de la Commune, le Conseil permet ainsi à la Municipalité de contracter un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, pour financer cet achat.

Ils ne savent jamais quand tombe les montants d'impôts. Au mois de décembre, un montant de Fr. 5 millions est arrivé, qui a permis de payer la facture restante de la péréquation de Fr. 5,6 millions ! La vente aura lieu mi-février et d'ici là, l'IFD sera peut-être arrivé, auquel cas il n'y aura pas besoin d'emprunter.

M. Sylvain Freymond passe au vote de l'amendement de la commission des finances, avec l'augmentation de Fr. 150'000.- du montant du préavis, le portant ainsi à Fr.1'500'000.-.

Résultat du vote : bulletins distribués 31, bulletins valables 31.

L'amendement au préavis n° 08/2021 est accepté par 30 OUI et 1 NON.

M. Sylvain Freymond passe au vote du préavis n° 08/2021, avec un montant augmenté à Fr. 1'500'000.-

Résultat du vote : bulletins distribués 31, bulletins valables 31.

Le préavis n° 08/2021 est accepté par 30 OUI et 1 NON.

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie le Conseil au nom de la Municipalité de leur donner du travail pour les prochaines années et pour la rapidité du Bureau. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

M. le Président Sylvain Freymond remercie les membres des deux commissions pour leur disponibilité et leur rapidité, car les délais étaient extrêmement courts !

5. Nomination d'un/une secrétaire du Conseil communal

M. le Président Sylvain Freymond réitère sa demande auprès des conseillers : est-ce que quelqu'un est intéressé à reprendre le poste de secrétaire du Conseil communal à la place de Mme Holbing ?

Si ce n'est pas le cas, il propose Mme Claire Martinet de Morges, née en 1990, qui a un CFC en librairie et d'employée de commerce. Elle est en train de créer sa société en tant qu'indépendante en gestion administrative pour PME et particuliers. Elle a fait partie du Conseil communal de Morges et elle est très active dans diverses sociétés locales et régionales. C'est une personne motivée et de confiance. C'est une personne qu'il connaît bien et qu'il apprécie. Même si elle est absente ce soir, il propose de l'élire, afin qu'elle puisse faire les prochaines convocations pour les votations et les séances du conseil.

M. Pierre-André Blanchard pense que c'est important que le Président ait confiance en sa secrétaire et il propose d'accepter cette nomination.

Mme Claire Martinet est élue secrétaire du Conseil communal de Montricher par un vote à main levée, à l'unanimité.

6. Propositions individuelles et divers

M. le Président Sylvain Freymond rappelle que les votations cantonales auront lieu le dimanche 20 mars et qu'il faudra du monde pour travailler ! Les personnes intéressées doivent s'annoncer. De plus l'horaire du bureau de vote sera modifié, avec une ouverture de 10h à 11h. Le délai pour déposer son bulletin de vote dans la boîte aux lettres sera également fixé à 11h.

M. Jeff Laffely dit qu'il a apprécié de recevoir les rapports par mail et il demande si à l'avenir il serait possible de tout recevoir par courriel ?

M. Sylvain Freymond répond que cela a été discuté lors de la dernière séance et que ce système va être mis en place tout prochainement, avec la nouvelle secrétaire.

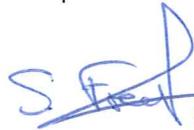
M. Pierre-André Blanchard tient à féliciter Monsieur le Syndic pour son investissement dans le projet du Lion d'Or.

M. Sylvain Freymond remercie Sandrine pour le dépannage ! Il remercie également l'huissière et le reste du Bureau.

Mme Sandrine Haenni fait le contre-appel.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40

Le président :



Sylvain Freymond



La secrétaire :



Sandrine Haenni